



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DU 13 décembre 2021
De la session ordinaire tenue en présentiel au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8**

Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M ^{mes}	Marie-Claude Auger	
	Amélie Boutin	
	Sylvette Caron	(TEAMS)
	Diane De Serres	
	Martine Dionne	(TEAMS)
	Ruth Mirabelle Essangui	(TEAMS)
	Isabelle Godbout,	vice-présidente (TEAMS)
MM.	Alain Albert	(TEAMS)
	Éric Bourque	(TEAMS)
	Marco Labrecque	
	Jacquelin Roy	(TEAMS)
	Stéphane Saulter,	président
	Alain Therrien	(TEAMS)

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout,	secrétaire générale
	Marie-Hélène Grondin,	directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires secteur jeune
MM.	Francis Audet,	directeur du Service des ressources matérielles
	Maxime Pellerin,	directeur du Service des ressources humaines
	Yannick Roy,	directeur général

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Stéphane Saulter.

Il est 19 h 02.



2. Présentation de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Présentation de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021
- 4 Intervention de l'assemblée
- 5 Rapport du directeur général
 - 5.1. Reddition de comptes et rapport d'activités
 - 5.2. Renouvellement de la convention de gestion entre le MFFP et la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana
6. Rapport des services
 - 6.1. Enseignement
 - 6.1.1. Adoption des critères pour l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2022-2023
 - 6.1.2. Orientation du déploiement des classes de maternelle 4 ans à Amos
 - 6.2. Ressources financières
 - 6.3. Ressources humaines
 - 6.3.1. Enjeux de main-d'œuvre
 - 6.4. Ressources informatiques
 - 6.5. Ressources matérielles
 - 6.5.1. Autorisation de dépôts de projets d'ajouts de gymnases pour les écoles Sacré-Cœur et Saint-Joseph
 - 6.6. Secrétariat général
 - 6.6.1. Présentation du rapport annuel 2020-2021
 - 6.6.2. Modifications au Règlement de délégation de pouvoirs
 - 6.6.3. Démission de la représentante du personnel cadre
 - 6.6.4. Prix du partenaire de la persévérance scolaire de l'Harricana
 - 6.6.5. Résultat de la consultation relative au projet de Règlement de désignation de membres des conseils d'administrations des centres de services scolaires
7. Rapport des comités
 - 7.1. Gouvernance et éthique
 - 7.2. Ressources humaines
 - 7.3. Transport
 - 7.4. Vérification
8. Affaires diverses
9. Date de la prochaine rencontre
10. Levée de la séance

CA-7588-21

2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Diane De Serres,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE



CA-7589-21

3. — ADOPTION DU
PROCÈS VERBAL DU
8 NOVEMBRE 2021

3. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Amélie Boutin,
QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Rapport du directeur général

5.1. Reddition de comptes et rapport d'activités

RENCONTRES ET COMITÉS

- Coordination (4);
- Comité consultation de gestion et comité de répartition des ressources (1);
- Rencontres président-directeur général (2);
- Comité TIC (1);
- Table pédago-direction « La compétence conjuguée pour favoriser le développement de pratiques évaluatives en aide à l'apprentissage » (1).

ENVIRONNEMENT INTERNE

- Comité de parents CSS Harricana (1) ; critères d'inscription 2022-2023;
- Communauté professionnelle des directions d'établissement (CoP) – coordination (1);
- Semaine des professionnels et professionnelles en éducation;
- Protocole d'entente : La fondation du mouvement Kodiak;
- Captation pour l'évènement reconnaissance du personnel : 5-15-25 ans de service à l'Harricana;
- Comité RH – Critères et modalités d'évaluation de la direction générale;
- Comité 4 – Organisation scolaire du personnel de soutien.

ENVIRONNEMENT EXTERNE

- CRDG (1);
- Rencontres ADGSQ : AGA, conseil d'administration (2);
- Rencontre Ville/CSS Harricana, conférence de presse Nancy Audet (2);
- Rencontre CISSSAT/CSS Harricana, vaccination 5-11 ans et auto-test (4);
- Rencontres de la FCSSQ : bureau de direction (1), BD;
- Rencontres ministérielles : mesures sanitaires (1), vaccination et tests rapides (2), FP (2), pénurie main d'œuvre (1);
- Réseau du sport étudiant du Québec : conseil d'administration (1);
- Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue et Action Réussite (1);

ENTREVUES ET MÉDIAS

- 16 octobre 2021 – Participation à l'activité de presse annonçant la construction à neuve de l'école Tétreault de La Motte;
Entrevues à Radio-Canada, Le Citoyen de l'Harricana et RNC Média;
Entrevue en direct de l'émission radiophonique « Ça vaut le retour », avec l'animatrice Vanessa Limage, sur les ondes de Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue.



CA-7590-21

5.2 — ADOPTION
RENOUVELLEMENT DE
LA CONVENTION DE
GESTION ENTRE LE
MFFP ET FERH

5.2. Renouvellement de la convention de gestion entre le MFFP et la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 00885 de 1992, constituant la FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE HARRICANA;

CONSIDÉRANT que l'entente est à renouveler;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Alain Therrien,

QUE ce conseil d'administration autorise le directeur général à signer la nouvelle convention de gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche Harricana.

ADOPTÉE

6. Rapport des services

6.1. Enseignement

6.1.1. Adoption des critères pour l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2022-2023

Documents déposés :

- Directive sur les critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2022-2023;
- Sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, ce Centre de services scolaire doit adopter ses critères d'inscription pour ses élèves;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la Loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

QUE le conseil d'administration adopte les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire Harricana pour l'année scolaire 2022-2023, tels que présentés par le Service de l'enseignement et des services complémentaires secteur des jeunes.

ADOPTÉE

6.1.2. Orientation du déploiement des classes de maternelle 4 ans à Amos

Documents déposés :

- Présentation recommandation du comité d'analyse;
- Sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT les analyses du comité;

CONSIDÉRANT le manque d'espace dans nos écoles en milieu urbain;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Isabelle Godbout,

QUE ce Centre de services scolaire adopte le statu quo à l'année 2021-2022 pour l'ouverture des classes de maternelle 4 ans en 2022-2023;

QUE ce conseil d'administration autorise la directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires secteur des jeunes à informer le ministère de l'Éducation de cette orientation.

ADOPTÉE

CA-7591-21

6.1.1 — ADOPTION
CRITÈRES D'INSCRIPTION
2022 -2023

CA-7592-21

6.1.2 — ADOPTION
ORIENTATION DES
CLASSES DE
MATERNELLE 4 ANS

6.5 Ressources matérielles

6.5.1 Autorisation de dépôts de projets d'ajouts de gymnases pour les écoles Sacré-Cœur et Saint-Joseph

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel.

En conformité avec l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique relative à l'approbation annuelle de la liste des projets à caractère physique soit les travaux de construction;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir la maternelle 4 ans dans les écoles Sacré-Cœur et Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que ces écoles n'ont pas suffisamment d'espace disponible afin d'aménager des classes supplémentaires;

CONSIDÉRANT que ces deux écoles ne possèdent pas de gymnases conformes;

CONSIDÉRANT qu'une mesure est disponible afin d'y d'ajouter des espaces de gymnases;

CONSIDÉRANT que l'ajout de gymnases pourrait également comprendre des espaces pour la maternelle 4 ans;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

QUE ce conseil d'administration autorise le directeur général et le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à entreprendre les démarches nécessaires afin d'élaborer et de déposer des projets d'ajouts de gymnases dans les écoles Sacré-Cœur et Saint-Joseph.

ADOPTÉE

6.2. Ressources financières

Aucun point traité à ce sujet.

6.3. Ressources humaines

6.3.1. Enjeux de main-d'œuvre

Le directeur du Service des ressources humaines présente un état de situation alarmant des effectifs. Il précise que la situation globale s'avère précaire surtout dans les écoles secondaires, mais est également présente dans quelques milieux primaires.

Dans les faits cette année, il mentionne que plus de 30 % des contrats en enseignement ont été octroyés à des enseignants non légalement qualifiés. Cette proportion s'avère similaire pour les contrats en éducation spécialisée.

Il rappelle que 7 postes en enseignement des mathématiques au secondaire étaient à pourvoir à la rentrée et que deux d'entre eux demeurent toujours sans enseignant attiré jusqu'au 30 juin prochain. Il faut ajouter à cela, les remplacements des membres du personnel en cours d'année. De plus, il indique que plusieurs postes restent vacants en éducation spécialisée ainsi qu'en service de garde.

Cette pénurie de main-d'œuvre affecte donc incontestablement l'offre de service aux élèves et la qualité de ceux-ci pouvant ainsi, compromettre l'équité des chances de réussite de tous les élèves.

Monsieur Pellerin présente les nombreux moyens déployés pour amenuiser les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Il nomme notamment : la foire de l'emploi, les campagnes publicitaires, l'offre de formation travail-études avec l'UQAT, la participation à des salons et le logement offert gratuitement pour une 1^{re} année de contrat.

CA-7593-21

6.5.1 — AUTORISATION
DE DÉPÔTS DE PROJETS
D'AJOUTS DE GYMNASES
POUR LES ÉCOLES SACRÉ-
CŒUR ET SAINT-JOSEPH



Il indique également les services d'accompagnement offerts des nouveaux membres du personnel enseignant lesquels s'effectuent en complémentarité par les conseillers pédagogiques, les enseignants ressources et les directions d'école.

De plus, il mentionne qu'une demande d'aide a été faite auprès des membres du personnel légalement qualifiée pour enseigner, mais n'étant pas devant une classe, pour qu'ils contribuent volontairement à l'effort d'offrir des services de qualité, à la mesure de leur capacité. Quelques personnes ont répondu à l'appel.

Il souligne que le Service des ressources humaines est impacté par cette nouvelle réalité avec la gestion du double des dossiers de recrutement traités jusqu'ici comparativement à une année auparavant.

Devant cette situation sans précédent, monsieur Pellerin annonce la création de 4 comités internes d'optimisation. Ces comités se pencheront sur les problématiques internes suivantes :

- L'organisation scolaire de l'école secondaire d'Amos;
- L'organisation scolaire de l'école secondaire Natagan;
- L'optimisation des ressources enseignantes au primaire;
- L'organisation scolaire du personnel de soutien (secteur général, adaptation scolaire, services de garde).

À la lumière des conclusions des travaux de ces comités, basé sur des connaissances et données explicites, le directeur général mentionne aux membres du conseil d'administration que des recommandations seront émises pour assurer dès l'an prochain une amélioration de la qualité de l'offre de service et de l'équité de chance des élèves sur l'ensemble du territoire desservi par le centre de services. Ces décisions difficiles viendront assurément modifier les politiques et l'offre de service.

Monsieur Pellerin répond aux questions et commentaires des membres.

6.4. Ressources informatiques

Aucun point traité à ce sujet.

6.5. Ressources matérielles

6.5.1. Autorisation de dépôts de projets d'ajouts de gymnases pour les écoles Sacré-Cœur et St-Joseph

Ce point a été traité ultérieurement.

6.6. Secrétariat général

6.6.1. Présentation du rapport annuel 2020-2021

Comme prévu à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, le président et le directeur général, messieurs Saulter et Roy, présentent le rapport annuel 2020-2021.

6.6.2. Modifications au Règlement de délégation de pouvoirs

Document déposé :

- Sommaire décisionnel

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire Harricana (SGC-005-20);

CONSIDÉRANT les modifications requises et présentées lors de cette séance;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE ce conseil d'administration adopte les deux modifications requises au Règlement de délégation de pouvoirs et confirme son entrée en vigueur par la parution d'un avis public, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

CA-7594-21

**6.6.2 MODIFICATIONS
AU RÈGLEMENT DE
DÉLÉGATION DE
POUVOIRS**

la parution d'un avis public, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE

6.6.3. Démission de la représentante du personnel cadre

En vertu de l'article 175.8 de la Loi sur l'instruction publique, la secrétaire générale informe les administratrices et administrateurs que madame Raphaëlle Audet a démissionné par écrit de son poste de représentante du personnel cadre.

L'article, 175.11. de cette même loi prévoit qu'une vacance à un poste de membre du personnel au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par un membre substitut préalablement désigné à cette fin ou, à défaut, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat. Ce dernier se termine au 30 juin 2023 et l'association des cadres de l'Harricana doit procéder à une désignation pour pourvoir ce poste.

L'article 143.10. de cette même loi énonce que les membres du personnel du centre de services scolaire visés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 143 sont désignés par leurs pairs, conformément au règlement pris en application de l'article 455.2.

Le directeur général a consulté le président de l'Association des cadres scolaires Harricana, afin d'avoir le nom de la personne désignée. Ce nouveau représentant se joindra au conseil d'administration pour la séance du 21 février prochain.

En ce qui concerne le poste vacant de représentant de la communauté d'une personne de 18 à 35 ans au sein du conseil d'administration, aucune candidature n'a été déposée à la suite de l'avis. Un nouvel avis sera fait en janvier 2022 invitant les personnes résidant sur le territoire à soumettre leur candidature.

6.6.4. Prix partenaire de la persévérance scolaire de l'Harricana

CONSIDÉRANT que ce prix reconnaissance honore les partenaires qui collaborent étroitement, souvent dans l'ombre, à la mission éducative du Centre de services scolaire (CSS) Harricana;

CONSIDÉRANT le contexte particulier de la pandémie sur le milieu scolaire et l'apport quotidien incontestable des parents de l'Harricana dans la persévérance scolaire de leur enfant tout au long de celui-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le prix partenaire de la persévérance scolaire 2020-2021 soit remis aux parents de l'Harricana;

QUE le président du comité de parents reçoive symboliquement le cadre honorifique dans le cadre des Journées de la persévérance et que ce dernier soit installé dans la salle 3050 du centre de services scolaire, soit le lieu de rencontre de ce comité de parents.

ADOPTÉE

6.6.5. Résultat de la consultation relative au projet de Règlement de désignation de membres des conseils d'administrations des centres de services scolaires

Dans le cadre du Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires publié à la Gazette Officielle du Québec le 3 novembre dernier, la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) a consulté, le 19 novembre, les centres

CA-7595-21

6.6.4 ADOPTION DU
PRIX PARTENAIRE DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE 2020-2021

de services scolaires dans le but de transmettre un avis au ministère de l'Éducation.

Les membres des CA des centres de services scolaires ont pu émettre leur appréciation et leurs commentaires par le biais d'un formulaire à remplir. Pour soutenir cette consultation, la FCSSQ a joint à la consultation un document dans lequel étaient intégrées les dispositions du projet de Règlement et les principales modifications proposées aux dispositions initialement contenues à l'annexe I du Projet de loi n° 40. Ces modifications ont été surlignées en jaune. Le résultat des consultations devait être transmis à la FCSSQ.

La direction générale, le secrétariat général ainsi que trois membres du CA ont réalisé la consultation et tous sont satisfaits des propositions de modifications apportées.

7. Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun point traité.

7.2 Ressources humaines

Madame Amélie Boutin résume la dernière séance du comité qui a eu lieu le 23 novembre dernier. L'objectif de cette rencontre visait le processus d'établissement des critères d'évaluation du directeur général. Pour cette raison, la direction générale, monsieur Yannick Roy, et le président du conseil d'administration, monsieur Stéphane Saulter, ont été invités à cette rencontre.

Le directeur général présente les outils utilisés auparavant ainsi que des documents de référence de la Fédération des centres de services scolaires du Québec. Les membres vont prendre connaissance de ces outils et se rencontreront à nouveau pour convenir du mode de fonction de l'évaluation du directeur général. De plus, monsieur Roy a indiqué ses priorités de travail pour l'année scolaire soit :

- 1) Augmenter la portion d'élèves diplômés et qualifiés;
- 2) Réduire de moitié les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves (d'ici 2030);
- 3) Diminuer les écarts de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers;
- 4) Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire (à 90 % d'ici 2030);
- 5) Réduire de moitié les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves (d'ici 2030), et plus particulièrement pour les garçons et les élèves HDAA;
- 6) Soutenir les établissements à développer une culture collaborative;
- 7) Faire en sorte que les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant;
- 8) Porter une attention particulière sur les enjeux de main-d'œuvre.

En fin de rencontre, messieurs Roy et Pellerin font également état de leurs grandes préoccupations en lien avec les enjeux de rareté de main-d'œuvre qualifiée, notamment en enseignement. Monsieur Roy explique d'ailleurs que quatre comités de travail ont été mis en place afin de trouver des solutions à ces enjeux.

7.3 Transports

Aucun point traité.

7.4 Vérification

Aucun point traité.

8 Affaires diverses

8.1 Remise d'un petit cadeau

Le président annonce que le Centre de formation générale Le Macadam offre aux membres du conseil, un calendrier 2022 réalisé par les étudiants des classes d'intégration sociale.

9 Dates de la prochaine rencontre

La prochaine séance est prévue le 21 février 2022.

10 Levée de la séance

CA-7596-21

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Dionne,

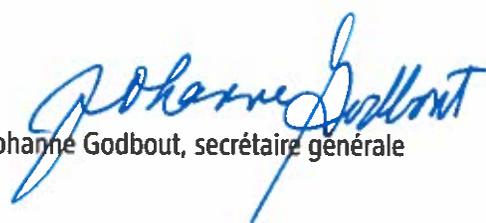
10 LEVÉE DE LA SÉANCE

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 08.



Stéphane Saulter, président

ADOPTÉE



Johanne Godbout, secrétaire générale

